Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212201370-20260708-26080703-DE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MAËL-CARHAIX - 22340

Séance du mercredi 08 juillet 2026

Délibération n° 26.08.07.03

Le 08 juillet 2026, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 1er juillet 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame Rollande LE BORGNE, Maire.**

Présents : Raymond BARRÉ, Camille BERTRAND, Yann COLLOBERT, Valérie GLOU, John GREENLEES, Sabrina GUÉGUEN, Rollande LE BORGNE, Marija LE CORVELLEC, Alain LE COZ, Claude LE TERTRE Elise LORINQUER, Alain MARZIN, Rozenn MÉROT Jean-Pierre TROQUIER

Absent excusé : Solenn JOUAN-HENAFF

Secrétaire : Raymond BARRÉ

En exercice : 15	**Présents : 14**	**Pouvoir : 1**
Vote	Pour	15
	Contre	0
	Abstention	0

Objet : Communauté de Communes du Kreiz-Breizh. Désignation des représentants de la commune au sein des commissions thématiques

Classification Actes : *Institutions et vie politique -5.7 : Intercommunalité*

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal des termes de la délibération de la CCKB en date du 3 juin 2026 relative à la mise en place et au fonctionnement des commissions thématiques pour la mandature 2026-2032.

Elle précise qu'afin d'organiser les travaux communautaires pour la mandature 2026-2032, des commissions thématiques ont été créées et leur composition définie.

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, la représentation des communes est organisée selon leur population :

- Pour les 16 communes de moins de 1 000 habitants : 1 titulaire et 1 suppléant ;
- Pour les 7 communes de plus de 1 000 habitants : 3 titulaires.

Pour trois communes de plus de 1 000 habitants, un élu issu de la minorité municipale peut être désigné si celle-ci le souhaite.

Tous les élus municipaux et communautaires peuvent participer aux commissions, dans la limite de deux commissions par élu.
Après évocation des différentes commissions et prise en compte des différents souhaits des conseillers, Madame le Maire propose :

N°	Commission intercommunale	Représentants désignés
1	Vie associative, éventuellement artistique et culturelle	- Jean Pierre TROQUIER - Camille BERTRAND
2	Développement économique, agriculture et filières locales	- Raymond BARRÉ - Rozenn MÉROT
3	Aménagement, urbanisme, PLUi-H, habitat et logement	- Raymond BARRÉ - Valérie GLOU
4	Enfance – Jeunesse – Petite enfance et Parentalité	- Elise LORINQUER - Sabrina GUÉGUEN

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212201370-20260708-26080703-DE

N°	Commission intercommunale	Représentants désignés
5	Vie quotidienne (mobilités, formation, numérique, services publics)	- Yann COLLOBERT - Marija LE CORVELLEC
6	Environnement et transitions écologiques (biodiversité, énergies, assainissement)	- Elise LORINQUER - Yann COLLOBERT - Alain MARZIN
7	Prévention et gestion des déchets	- Alain MARZIN - Alain LE COZ
8	Tourisme	- John GREENLEES - Jean Pierre TROQUIER - Valérie GLOU
9	Finances et patrimoine communautaire	- Camille BERTRAND - Marija LE CORVELLEC

Le conseil municipal, ainsi informé et après en avoir délibéré :

- **Valide la désignation les représentants de la commune au sein des commissions de la CCKB tels que présentés.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

